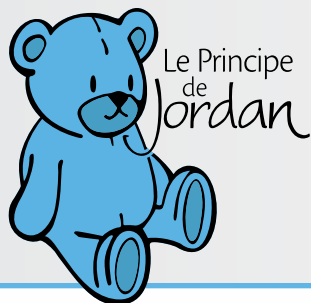




Bourse d'études du principe de Jordan

pour les étudiants des Premières Nations

en santé holistique ou en mieux-être des enfants

Présentée par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations

À PROPOS DU PRINCIPE DE JORDAN

Jordan River Anderson de la Première Nation Crie de Norway House est le fondateur du Principe de Jordan. Jordan est né à Winnipeg le 22 octobre 1999 et il a passé plus de deux années à l'hôpital avant d'être prêt à aller vivre à domicile dans sa famille. Malheureusement, les gouvernements du Canada et du Manitoba ne s'entendaient pas à savoir qui allait payer les frais de ses soins à domicile en raison du statut de Première Nation de Jordan, donc il n'a pas pu quitter l'hôpital. Jordan a attendu plus de deux années pendant que les gouvernements se relançaient la balle. Jordan est tristement décédé à l'hôpital à l'âge de cinq ans, sans n'avoir pu passer une seule journée à la maison, dans sa famille.

Le Principe de Jordan stipule que les enfants des Premières Nations devraient pouvoir accéder aux services gouvernementaux dont ils ont besoin lorsqu'ils en ont besoin, sans bureaucratie gouvernementale additionnelle liée à leur statut de Première Nation. Le 12 décembre 2007, la Chambre des Communes a adopté une motion en ce sens à l'unanimité mais le gouvernement canadien ne l'a pas mise en œuvre. En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a ordonné au Canada de cesser son approche discriminatoire en appliquant le Principe de Jordan à tous les enfants des Premières Nations vivant sur et hors réserve et dans tous les services publics. Des milliers d'enfants reçoivent aujourd'hui des services en raison du Principe de Jordan.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES BOURSES

Cette bourse sera versée au candidat retenu par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations. La bourse est ouverte aux étudiants des Premières Nations qui étudient dans le domaine de la santé holistique ou du mieux-être des enfants dans un établissement d'enseignement postsecondaire canadien. Les étudiants doivent être inscrits à temps plein (selon la définition de leur établissement) et il doit leur rester au moins deux semestres d'études.

Les candidatures devront comporter les éléments suivants :

- Confirmation de l'identité des Premières Nations.
- Confirmation de l'inscription à temps plein dans un établissement postsecondaire canadien dans un programme lié à la santé holistique ou au mieux-être des enfants. L'étudiant doit reprendre ses études pour au moins deux semestres.
- Engagement manifeste en faveur de la santé des enfants des Premières Nations et du service à la communauté.
- Connaissance avérée de Jordan River Anderson et du principe de Jordan.
- Démonstration des engagements et des résultats scolaires.
- Les besoins financiers seront pris en compte.

Il s'agit d'un prix unique et les anciens récipiendaires ne sont pas éligibles.



PROCESSUS DE DEMANDE ET DATES IMPORTANTES

Les candidats doivent compléter le formulaire en ligne ou transmettre le dossier de candidature complet **à 23h59, heure de l'Est, le 7 septembre 2026**, à l'adresse suivante :

Comité de sélection du principe de Jordan
Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
350, rue Sparks, bureau 202, Ottawa ON K1R 7S8
ou info@fncaringsociety.com

Veuillez noter que seuls les dossiers de candidature complets seront acceptés.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT INCLURE :

1. Compléter le formulaire de candidature.
2. Une lettre de motivation détaillée décrivant votre connaissance du principe de Jordan, les raisons pour lesquelles ce principe est important et la manière dont votre formation et votre expérience personnelle et/ou professionnelle vous préparent à une carrière dans le domaine de la santé et du mieux-être holistiques des enfants.
3. Confirmation de l'identité Première Nation (lettre d'une Première Nation reconnaissant l'appartenance du demandeur ou copie de la carte de statut).
4. Deux lettres de recommandation qui expliquent directement et spécifiquement comment le candidat répond aux critères d'éligibilité.
5. Copie du relevé de notes officiel de l'université ou de l'établissement scolaire pour la dernière année d'études achevée. Le relevé de notes doit comprendre au moins deux semestres.
6. Confirmation de l'inscription à un programme relatif à la santé holistique ou au mieux-être des enfants dans un établissement d'enseignement postsecondaire canadien. (par exemple, lettre d'inscription délivrée par l'établissement d'enseignement supérieur).

Les relevés de notes non officiels et les confirmations d'inscription seront acceptés pour la candidature (nous ne sommes pas en mesure d'accepter les captures d'écran des portails étudiants). Si vous êtes sélectionné, la bourse est conditionnelle à la réception du relevé de notes officiels et d'une preuve officielle d'inscription.

**Nous remercions tous les candidats d'avoir pris le temps de soumettre leur demande.
Le candidat retenu sera contacté.**



FORMULAIRE DE DEMANDE

Bourse d'études du principe de Jordan pour les étudiants des Premières Nations en santé holistique ou en mieux-être des enfants

DÉTAILS DU DEMANDEUR

NOM DU DEMANDEUR

PREMIÈRE NATION AFFILIÉE

ÉTABLISSEMENT POSTSECONDAIRE À LAQUELLE EST INSCRIT LE DEMANDEUR

PROGRAMME D'ÉTUDES DU DEMANDEUR

ADRESSE (NUMÉRO ET RUE)

VILLE

PROV / TERR

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE (DOMICILE)

TÉLÉPHONE (MOBILE)

COURRIEL

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS À SOUMETTRE

Tous les documents suivants doivent être soumis :

Formulaire de demande dûment complété

Lettre de présentation

Confirmation du statut de membre des Premières Nations

Confirmation de l'inscription à un programme d'un établissement postsecondaire canadien axé sur la santé holistique
ou le mieux-être des enfants.

Copie du relevé de notes de la plus récente année d'études universitaires

Deux (2) lettres d'appui

COMPLÉTER LE FORMULAIRE SUR NOTRE SITE WEB OU PRIÈRE D'ACHEMINER TOUS LES DOCUMENTS REQUIS AU :

Comité de sélection du principe de Jordan

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations

350, rue Sparks, bureau 202, Ottawa ON K1R 7S8

ou info@fncaringsociety.com

La date limite pour soumettre une demande est le 7 septembre 2026 à 23h59, heure de l'Est



Société de soutien
à l'enfance et à la famille
des Premières Nations